

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairies de Veix et de Pradines, pendant 40 jours consécutifs, du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus, sur le projet de création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Veix et de Pradines, présenté par la société SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT. L'enquête porte sur une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour exploiter un parc éolien composé de six éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune et des installations techniques s'y rapportant réparties comme suit : cinq éoliennes, un poste de livraison et de maintenance, une réserve d'eau de 30 m<sup>3</sup> sur la commune de Veix et une éolienne sur la commune de Pradines.

Cette demande relève de la nomenclature des installations classées pour la rubrique suivante :

Rubrique	Activité	Capacité	Régime
2980	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	6 aérogénérateurs dont la hauteur de mât est de 80 m. Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale : 12 MW	A

A (Autorisation)

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jean-Baptiste Laleu, retraité militaire.

- Membres titulaires : Messieurs André Choury, retraité d'EDF-GDF et Francis Arnaud, directeur commercial de la Banque Postale de la Corrèze et de la Creuse, retraité.

Le dossier d'enquête (demande d'autorisation ICPE) comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale, sera tenu à la disposition du public, du 03 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

- en mairies de Veix et de Pradines aux heures d'ouverture des services, à l'exception des jours fériés :

\* Mairie de Veix

\* Mairie de Pradines

- les lundi, mardi, jeudi : de 13h30 à 17h30

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h00 à 17h00

- le vendredi : de 9h00 à 16h30

*Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h30 à 16h30.*

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition en mairies de Veix et de Pradines,

- adresser ses observations et propositions au président de la commission d'enquête :

o par correspondance à la mairie de Veix, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg 19260 Veix).

o par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet du PEUCH GEANT*)

Un membre au moins de la commission d'enquête sera présent en mairies de Veix et de Pradines pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

\* Mairie de Veix

\* Mairie de Pradines

- lundi 3 décembre 2018 de 13h30 à 16h30

- mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

- jeudi 20 décembre 2018 de 13h30 à 16h30

- jeudi 03 janvier 2019 de 14h00 à 17h00

- vendredi 11 janvier 2019 de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Veix et de Pradines pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT, Monsieur Arnaud Prevotau, chef de projet, tel : 04 99 54 73 32, email : [arnaud.prevotau@engie.com](mailto:arnaud.prevotau@engie.com) .

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande présentée au titre des installations classées (autorisation avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation ICPE seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 8 NOV. 2018

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Eric ZABOURAEFF